



ASSOCIATION FORESTIERE
Sylviculteurs du Centre Haut-Rhin
Montagne, vignoble et plaine

112 Col du BOENLESGRAB – 68610 LAUTENBACH/WASSERBOURG
 Tél. 03 89 71 08 60 ou 06 84 89 68 28 mail : groff.remy@gmail.com



Nous plantons pour les générations futures

Bulletin d'adhésion 2020

Je soussigné(e) : Mme – M.

Adresse : Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable : Courriel : @

1. Demande l'adhésion :

- A l'Association Forestière des Sylviculteurs du Centre Haut-Rhin. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- Au Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

2. Déclare pour l'année 2020, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

Commune	Lieu dit	N° section	N° de parcelle	Surface

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...)
- La surface boisée totale pour chaque commune, faute de quoi la couverture du risque n'est pas possible

3. Paye ma cotisation pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisation Association	Assurance Responsabilité Civile et cotisation Syndicale	Cotisation totale
pas de forêts	10,00 €	Cotisant Sympathisant	10,00 €
De 0 à 4.99 ha	17,00 € ⁽¹⁾	/	17,00 €
de 5 à 9.99 ha	26,00 € ⁽²⁾	/	26,00 €
de 10 à 24.99 ha	21,00 € ⁽³⁾	1,72 € x ha = € ⁽⁴⁾	(3) + (4)
de 25 à 99.99 ha	36,00 € ⁽³⁾	1,72 € x ha = € ⁽⁴⁾	(3) + (4)
Plus de 100 ha	46,00 € ⁽³⁾	1,72 € x ha = € ⁽⁴⁾	(3) + (4)

⁽¹⁾ dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace.

⁽²⁾ dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace.

⁽³⁾ + ⁽⁴⁾ dont 2 € pour Forestiers d'Alsace et Assurance Responsabilité Civile : 0,19 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace de 1,53 € par hectare. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €.

Montant du paiement : euros par

- Chèque bancaire à l'ordre de « ASSOCIATION FORESTIERE des SYLVICULTEURS DU CENTRE HAUT-RHIN »
- Virement bancaire : (IBAN FR76 1027 8033 0200 0200 4080 145) (BIC CMCIFR2A)
- Espèces

Fait à le / /2020

Signature :